



Communiqué

Au sujet du service en ligne pour la dématérialisation des procédures de qualification et classification des entreprises de BTP et d'agrément des bureaux d'études

Suite au lancement du service en ligne permettant aux entreprises de BTP et aux bureaux d'études le dépôt et le suivi de leurs dossiers relatifs aux demandes de qualification et classification ou d'agrément, le Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique rappelle l'ensemble des entreprises de BTP et des Bureaux d'Études que ce système est accessible via le site web du ministère à l'adresse : www.equipementtransport.gov.ma dans les espaces « Qualification et Classification des Entreprises de BTP » et « Agrément des Bureaux d'Études ».

Afin de récupérer les codes et mots de passe du 1er accès à cette application, les Entreprises de BTP et les Bureaux d'Études sont invités à se rapprocher respectivement des Directions Régionales du Ministère et du secrétariat permanent de la Commission d'Agrément, muni d'une déclaration sur l'honneur, dont le modèle est téléchargeable sur le site internet du Ministère.

Les entreprises de BTP et les bureaux d'études sont vivement sollicités à saisir les informations de leurs dossiers pour le gain en efficacité, transparence et célérité dans le traitement de leurs dossiers. Le guide et la vidéo d'utilisation sont disponibles sur la page d'accueil de cette application.